



GRAND PRIX JEUNES



dates prévues pour 2024/2025 :

1ère Journée : 10 novembre 2024 au CREUSOT
2ème journée : 8 décembre 2024 à MONTCHANIN

3ème journée : 16 février 2025 à ST REMY
4ème journée : 13 avril 2025 à GENELARD

PREAMBULE :

Ce règlement confirme les modifications apportées la saison précédente principalement au niveau des différents tableaux, pour tenir compte d'une augmentation prévisionnelle du nombre d'équipes, déjà amorcée lors de la saison 2022/2023
Etabli à titre expérimental pour la saison 2023/2024, il est conservé pour la saison 2024/2025

Ses principaux objectifs sont:

- Réduire le temps global de la compétition pour terminer vers 17h00
- Faire de telle sorte que toutes les équipes disputent un nombre quasi identiques de rencontres, avec un minimum de 3 et un maximum de 4
- Conserver un format de salles à 16 tables afin de permettre l'organisation dans un maximum de clubs
- Lever l'ambiguïté sur les numéros d'équipe (Dans la version précédente, chaque club pouvait avoir 3 équipes avec le N° 1, une dans chaque tableau, maintenant, une seule possible)

ARTICLE 1 :

1.1- INSCRIPTION - PARTICIPATION

Pour tous les tours renvoyer impérativement par mail le bulletin d'inscription avec les N° de licence, classements et Noms Prénoms des joueurs avant le jeudi soir précédant la compétition à :

Denis VERNICHON
Téléphone : **06 48 09 70 39**
E-Mail : **denis.vernichon@orange.fr**

1.2- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tous les joueurs et joueuses des catégories **MINIMES, CADETS, JUNIORS + BENJAMINS** sur liste Commission jeunes (avec une limitation de classement **jusqu'à 1199 points**).

Les équipes seront inscrites sur le bulletin d'inscription joint dans l'**ordre décroissant du nombre de points** des 2 joueurs. Elles seront **numérotées à partir de 1 et en continu**

Seuls les licenciés compétitions FFTT peuvent participer au GRAND PRIX JEUNES qui comportera 4 journées pour un nombre de tableaux fonction du nombre d'équipes engagées:

- 16 équipes ou moins: 1 seul tableau
- de 17 à 32 équipes: 2 tableaux
- de 33 à 48 équipes: 3 tableaux
- de 49 à 64 équipes: 4 tableaux
- de 65 à 80 équipes: 5 tableaux

Les points pris en compte pour les tours 1 et 2 seront ceux du classement officiel 1ère phase

Les points pris en compte pour les tours 3 et 4 seront ceux du classement officiel 2ème phase

En aucun cas, il ne sera tenu compte des points mensuels.

Le juge-arbitre de la compétition vérifiera que les joueurs sont en conformité avec les règles médicales (Certificat médical ou auto questionnaire). En cas de non-conformité, le JA préviendra le correspondant du club qui devra faire le nécessaire avant la date de la compétition, sinon, le joueur ne sera pas autorisé à jouer.

1.3- DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription seront de **8 €** par équipe et par tour. Dans le cas d'une entente, les frais d'inscription seront partagés entre les 2 associations composant l'entente. En fin de chaque phase, chaque association ayant participé au GP Jeunes recevra un relevé du nombre d'équipes ayant participé à chaque tour ainsi que la somme à régler.

ARTICLE 2 :

DEROULEMENT

Chaque journée est traitée individuellement comme le critérium fédéral

ARTICLE 3

RAPPEL OBLIGATIONS FEDERALES

Les équipes évoluant en Nationale , Régionale , Départementale 1 et 2 doivent posséder au moins trois jeunes licenciés (14 ans au plus au 1er Janvier de la saison en cours) participant jusqu'à son terme à une épreuve par équipe réservée aux jeunes de leur ligue ou de leur département.

Article 28 des règlements sportifs.

POUR LIGUE BOURGOGNE et CD71 : R1 - R2 - R3 - D1 - D2 :

Participation minimum de 3 joueurs à 48 parties individuelles/club au cours des journées du GP Jeunes, ou critérium fédéral, ou GP Détection.

Pour D3 : IDEM ou 1 JA1, sauf nouveaux clubs 1ère saison.

ARTICLE 4

COMPOSITION DES EQUIPES

2 joueurs par équipe, au plus simple une équipe se compose de 2 joueurs de la catégorie concernée.

1 équipe devra être obligatoirement complète.

Restriction dans la composition des équipes :

ATTENTION la participation des Joueurs et joueuses BENJAMINS (ES) n'est autorisée que pour les journées ne comportant pas de Grand Prix Détection (sauf joueurs désignés par la commission départementale des jeunes).

TOUTES les filles pourront participer à ces championnats sans aucune restriction unisexe.

Les équipes pourront être constituées de 3 joueurs. Dans ce cas, les simples devront être joués par les 2 même joueurs, le joueur ne disputant pas les simples pourra jouer le double.

ARTICLE 5 :

5.1-ORGANISATION DES RENCONTRES

Sauf exception, elles auront lieu le Dimanche, appel des joueurs de 9H00 à 9H15 , début compétition 9H30.

(Sauf pour GENELARD début compétition 9H)

Amendes : 5 euros pour Retard à l'appel des joueurs et 10 euros pour absence non prévenue.

Les entraîneurs et responsables de clubs veilleront à la tenue réglementaire des joueurs : OBLIGATOIRE : Short (ou jupette pour les filles), maillot, chaussures de sport. Eviter les tenues de couleur blanche ou orange

Les rencontres seront organisées sur site unique pour chaque catégorie ou division.

Un responsable du site sera désigné par la commission des jeunes.

Les rencontres se joueront sur une table - **2 simples, 1 double, 2 simples** (formule Coupe Davis).

La rencontre s'arrêtera au "score acquis".(Sauf indication contraire du juge-arbitre)

Au début de la compétition, le juge-arbitre attribuera à chaque joueur un N° de dossard fictif à utiliser sur les feuilles de rencontre pour l'identification des joueurs (euses) et pour la saisie des résultats dans SPID

Les feuilles de rencontres seront celles à 2 joueurs , elles devront être correctement remplies

(N° de dossard , NOM Prénom, etc)

5.2-PLACEMENT DES EQUIPES DANS LES TABLEAUX

A réception des inscriptions, le responsable de la compétition établira une liste complète de toutes les équipes de tous les clubs dans l'ordre décroissant de la somme des points des 2 joueurs (Si une équipe comporte 3 joueurs, prendre le total des points des 2 joueurs les mieux classés).

En fonction du nombre d'équipes, le responsable de la compétition déterminera un nombre de tableaux en conformité avec le paragraphe **1.2** .

Les équipes seront réparties dans chaque tableau en essayant d'avoir un nombre d'équipes à peu près équivalent dans chaque tableau, tout en respectant les règles suivantes:

- Toutes les équipes ayant le même nombre de points devront se trouver dans le même tableau ou dans des tableaux "parallèles"
- Si plus de 16 équipes ont le même nombre de points, ce qui est courant pour les équipes à 1000 points, au moins lors des 2 premiers tours, il sera créé un ou plusieurs autres tableaux en parallèle, sans connexion entre eux. Les équipes seront placées dans les tableaux par tirage au sort, en répartissant les équipes d'un même club de façon équitable dans chaque tableau.
- Dans tous les cas et dans la mesure du possible, on évitera que 2 équipes d'une même association se rencontrent au cours des 2 premiers tours.
- En fonction du nombre d'équipes dans chaque tableau et des contraintes éventuelles d'horaire, le JA choisira la formule la mieux adaptée (Tableau à classement intégral, poules puis tableau, poules puis poules)
- Cette procédure s'appliquera pour les 4 tours

Dans tous les cas, le juge arbitre se réserve le droit de modifier le règlement afin de s'adapter à des circonstances particulières.

ARTICLE 6 :

BRULAGES ENTRE EQUIPES JEUNES ET SENIORS

Après réunion clubs/CD71 du 19 Septembre 1997 , la décision a été prise de ne plus tenir compte du brûlage avec le championnat Senior.

Toutefois la règle est maintenue qu'un jeune ne peut participer qu'à une seule rencontre dans le même Week-end.

Lorsqu'un jeune joueur participe à plus d'une rencontre au titre d'un même week-end de championnat pour des équipes différentes , la première participation dans l'ordre chronologique est admise, les autres sont à retirer avec toutes les conséquences qui en découlent.

ARTICLE 7 :

CLASSEMENT, DECOMPTE DES POINTS TITRES

Pour chaque tour, le nombre d'équipes de chaque tableau étant connu les équipes marqueront les nombres de points suivant l'annexe 1

Pour le classement général, les points des 4 tours seront additionnés

ARTICLE 8 :

RECOMPENSES

A chaque tour, les 3 premières équipes de chaque tableau seront médaillées (Or, argent et bronze)

Lors de l'assemblée générale du CD71, un trophée sera remis à l'association vainqueur du challenge général